



PROGRAMME DE VISITES GUIDÉES

RENSEIGNEMENTS SUR LES VISITES GUIDÉES DE GROUPES

Heures d'ouverture (cliquer pour le lien)

Réservations de visites guidées : Veuillez remplir **le formulaire de réservation en ligne** pour réserver votre visite guidée ou appeler le bureau du Programme de visites guidées pour réserver l'heure de votre visite.

Coût : Toutes les visites guidées sont gratuites.

Langues : Les visites guidées sont offertes en français et en anglais tout au long de l'année.

Combien de temps en avance dois-je effectuer ma réservation : Les visites guidées doivent être réservées au moins deux semaines à l'avance. La majorité de nos visites scolaires ont lieu de mars à juin. Les demandes de visites guidées augmentent lorsque l'Assemblée siège. Quand l'Assemblée n'est pas en session, il y a moins de visites scolaires et il est souvent plus facile de réserver. Les visites seront réservées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Il est préférable de communiquer avec notre bureau aussi longtemps à l'avance que possible pour éviter toute déception.

Durée de la visite : La visite guidée dure environ 60 minutes. Si vous souhaitez faire une visite guidée plus courte ou si vous avez des demandes spéciales, nous serons heureux de répondre à ces demandes dans la mesure du possible. Les visites du Palais législatif durent plus longtemps si elles comprennent l'observation d'une **séance du gouvernement**. Veuillez communiquer avec le bureau du Programme de visites guidées pour en savoir plus.

Taille du groupe : Les visites guidées sont offertes aux groupes de dix personnes ou plus tout au long de l'année. Les groupes de plus de 50 personnes peuvent être divisés en deux, pour des visites qui peuvent avoir lieu à différents moments de la même journée. Les visites guidées sont offertes toutes les heures pendant l'été, du 1^{er} juillet jusqu'à la fin de semaine de la fête du Travail en septembre, de 9 h à 16 h. À l'heure actuelle, une réservation est requise pour les groupes de dix personnes ou plus pendant l'été. Veuillez communiquer avec le bureau du Programme de visites guidées par téléphone au 204 945-5813 pour effectuer une réservation ou pour en savoir plus.

Renseignements aux visiteurs : Le Palais législatif du Manitoba abrite des bureaux; veuillez rester dans les espaces publics. Nous prions les visiteurs de parler doucement quand ils sont à l'intérieur de l'immeuble. Des renseignements destinés aux visites sans guide sont offerts à l'entrée principale du Palais législatif.

Stationnement : Les visiteurs ont accès à un stationnement gratuit de deux heures sur les terrains du Palais législatif. Veuillez inscrire votre plaque d'immatriculation auprès des agents de la sécurité à la réception.

Besoins spéciaux : Le Palais législatif du Manitoba est accessible aux visiteurs en fauteuil roulant, aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes enfants dans des poussettes.

Veillez noter : Les itinéraires, programmes et horaires des visites guidées peuvent être modifiés sans préavis et les visites peuvent être annulées à tout moment par le bureau du Programme de visites guidées en raison d'événements se tenant au Palais législatif. Ces activités peuvent également avoir une incidence sur la durée et le contenu des visites guidées.